



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
29.11.2012

Date de la convocation des conseillers :
29.11.2012

point de l'ordre du jour no:
11

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 7 décembre 2012

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Knaff, Hildgen, Wohlfarth, Weidig, Hansen, Kox, Johanns, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Tonnar, échevin, Codello, Zwally, Baum, Bofferding, Goetz, Bernard, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Modification budgétaire pour l'exercice 2012 – Travaux municipaux

Considérant que certaines prévisions des dépenses ordinaires inscrites au budget de l'exercice 2012 sont à adapter ;

Vu la lettre afférente de Monsieur l'ingénieur-directeur des travaux municipaux du 7 novembre 2012, aux termes de laquelle il demande la modification suivante :

Article	Libellé	Crédit initial	Augmentation	Nouveau crédit
3/1390/6055/021	Frais pour carburants et huiles de services communaux	320.000 €	50.000 €	370.000 e

Considérant que cette dépense supplémentaire sera couverte par

- une diminution de crédit d'un montant de 20.000 € à l'article 3/0340/6121/014 « Frais d'entretien et de fonctionnement du parc automobile et autres engins » ;

- une diminution de crédit d'un montant de 5.000 € à l'article 3/0734/6055/010 « Frais d'entretien et de fonctionnement du parc automobile et autres engins » ;

- une diminution de crédit d'un montant de 20.000 € à l'article 3/0734/6173/023 « Centre de recyclage pour commerces » ;

- une diminution de crédit d'un montant de 5.000 € à l'article 3/1212/6121/010 « Frais d'entretien et de fonctionnement du parc automobile et autres engins – service circulation » ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Vu les articles 119, 127 et 132 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

d é c i d e
à l'unanimité

de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2012 suivant le tableau ci-dessus.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 10.12.2012

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal ff, Le bourgmestre,

